



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BALBIGNY (LOIRE)

SEANCE DU 18/06/2012

DATE DE LA CONVOCATION : 07/06/2012
DATE D'AFFICHAGE : 07/06/2012

NOMBRE DE MEMBRES		
AFFERENTS	EN EXERCICE	QUI ONT PRIS PART A LA DELIBERATION
22	22	18

L'an deux mille douze, le dix huit juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc REGNY, Maire.

PRESENTS : MRS. REGNY Jean Marc, JONINON Pierre, DELORME Jean, Mme BECARD Éliane, M. PARDON Daniel, Mme CUSSIERE Marie Claude, MRS FRECON Pierre-Louis, THOMAS André, BACCONIN Stéphane, ARTAUD Alain, GINOT Marc, Mmes DUFOUR Françoise, MICHEL Sandrine, LYONNET Joëlle, M. LYON Christophe, M. GALICHET Eric, Mme BOSCO Blandine, M. DUPIN Gilles.

ABSENTS : Mme PALMIER Sandrine, avec pouvoir donné à Mme BECARD Eliane – Mme FONTVIEILLE Françoise, avec pouvoir donné à M. PARDON Daniel - M. DACHEUX Eric, avec pouvoir donné à M. Christophe Lyon et M. GRANGE André avec pouvoir donné à Mme CUSSIERE Marie-Claude.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme BOSCO Blandine

Approbation du compte rendu du conseil précédent : Dans le paragraphe Compte rendu de la visite du Camping : M Gilles Dupin demande la correction du nom de Mme De Vilelle, de plus Mme Joëlle Lyonnet précise que l'entretien des panneaux solaires doit être fait au plus vite, Celui-ci n'étant pas pris en compte dans les subventions. Le Compte-rendu est approuvé.

➤ Position du Conseil Municipal de Balbigny sur les recettes du péage A89

Suite à la dernière réunion de commission M le Maire communique des informations: Le péage de Nervieux est transféré à Balbigny, et donc transfert d'activité.

A	B	C
<i>Territoire Balbigny</i>	<i>TP de Zone</i>	<i>Zain Prévaut</i>
CFE = 100 % Balbigny TFNB = 100 % Balbigny	Délibération de la Communauté créant une zone	Cf arrêté préfectoral du 26/04/2008
	Statuts de la Communauté CFE = 70 % Communauté	Statuts du Syndicat Mixte ZAIN Loire Nord
	CFE = 30 % Nervieux On considère qu'il y a transfert d'activité	Balbigny encaisse CFT et TFB CVAE puis reverse 80% au syndicat Mixte et en conserve 20%.

La solution C l'emporte. En effet, la Communauté de Balbigny a sans doute la liberté de décider par délibération de créer une Zone d'activité sur le terrain occupé par le futur péage. Ce terrain étant situé sur le territoire de la Commune de Balbigny. Cependant, la création du Syndicat Mixte ayant également la compétence de création de zone dans un périmètre déterminé par arrêté préfectoral, devrait être propriétaire. D'autant que la Communauté est membre de ce Syndicat Mixte et que par suite, elle semble avoir renoncé, par cette adhésion, à exercer sa compétence économique sur ce périmètre.

La commune de Balbigny encaissera 100% et reversera 80% au Syndicat Mixte. Répartis comme suit : 40 % pour le Conseil Général, 28 % pour la Communauté de Communes de Balbigny, 26 % pour la Communauté de Communes de Feurs et 6% pour la Communauté de Communes de Panissières.

Le Syndicat Mixte a commencé à acheter des terrains, il est précisé que toute construction sur la ZAIN 20% du foncier bâti sont reversés à la Commune de Balbigny.

M Le Maire devrait obtenir prochainement par la sous-préfecture confirmation de cette hypothèse.

Pas de délibération, C'est une information, ce sont les statuts des intercommunalités et Syndicat Mixte qui l'emportent.

➤ **Tourne à gauche de l'entrée Nord de Balbigny (RD 1082 – rue de l'Industrie) :**

Après visite du Conseil Général, M le Maire fait part à l'assemblée du compte-rendu reçu par le Conseil Général (le compte rendu et demande du dernier Conseil Municipal n'avait pas été reçu à ce moment par le CG) :

Le coût prévisionnel de l'aménagement est estimé à 440 000 € HT au stade des études de faisabilité : 210 000 € HT pour la 1082 et 230 000 € HT pour la rue de l'Industrie. Le coût des travaux liés à la couche de roulement n'est pas pris en compte, estimation entre 100 000 et 110 000 €.

Le CG considère que la problématique d'aménagement est liée au raccordement d'une voie communale à la 1082, et surtout à l'insuffisance d'un ouvrage communal. De ce fait le financement sera sur le principe essentiellement pris en charge par la commune, le CG est toutefois susceptible de participer financièrement pour tout ou partie des aménagements situés sur la 1082. M Tissot confirme que l'aménagement doit être financé par la commune ceci dans la mesure qu'il s'agit principalement d'améliorer la desserte d'une zone d'activité communale. Il est précisé que M Régnier rappelle qu'il ne s'agit pas à son sens d'une problématique communale, et insiste que cet aménagement par le biais du raccord partiel du trafic de la rue de l'industrie est susceptible d'améliorer les conditions de déplacement sur la 1082 dans la traversée du bourg.

Le CG précise également que le pont de Chemin de Fer doit être expertisé car il le considère dangereux. (Construction du pont en 1836).

M le Maire précise que ce pont a été rejointé il y a 40 ans.

Des devis ont été demandés et sont en attente de réponse, pour une expertise en septembre.

Actuellement le pont est limité à 12 Tonnes par essieux (tonnage demandé par la SnCF à l'époque) mais cette limitation n'est pas souvent respectée.

La question se pose pour établir un arrêté ou prendre un principe de précautions, pour diminuer le poids total en charge. Il est même question d'interdire la circulation aux transports en commun.

Après discussion, M le Maire propose d'attendre la réponse du Conseil Général et demande à la SNCF de nous confirmer la mesure du tonnage, puis de prendre un arrêté sur le tonnage avant d'attendre les expertises.

➤ **Emprunt pour financer les travaux d'investissement 2012-2013**

Après une réunion de la commission des finances et dernière réunion de groupe de travail, M Frécon présente le projet d'emprunt de 600 000 €.

Dans le budget primitif 300 000 € de recettes sont maintenus pour équilibrer la section d'investissement sous forme d'emprunt provenant des opérations de l'année 2011.

Cette somme de 600 000 € permettrait de solder les opérations de l'exercice 2011/2012, et faire face sans craintes aux importants travaux de voiries et bâtiments prévus dans la commune dans les prochains mois. Egalement pour anticiper une hausse des taux d'intérêt. Cette opération permettrait de mettre la commune en sécurité pour tous les investissements à venir.

Trois banques ont été consultées, deux banques ont répondu :

- Le Crédit Mutuel avec un taux 4.55 % sur 15 ans, maintenu jusqu'au 22/06/12 avec déblocage partiel ou total au 31/08/12.
- Le Crédit Agricole avec un taux 5.09 % sur 15 ans
- La Caisse d'Épargne ne répond plus à ces demandes.

Le Crédit Mutuel est retenu.

Le taux d'endettement s'élèvera alors à 7.8 % (plus faible si le prêt de la gendarmerie est pris en compte). Annuité de 159 000 €.

Délibération d'un emprunt de 600 000 € pour financer les travaux de la commune, à un taux fixe de 4.55 %, sur 15 ans, remboursé par trimestre (proposition du Crédit Mutuel) :

1 abstention – 21 Pour

➤ **Information sur la PAC – Participation pour l'assainissement collectif – à compter de Juillet 2012.**

Prévoir une réunion de la commission ad-hoc pour étudier cette participation.

Le DGS explique qu'à partir du 1^{er} Juillet 2012, la participation au raccordement à l'égout (PRE) disparaît. Elle est remplacée par une participation pour l'assainissement collectif (PAC). Les modalités sont donc différentes, et il conviendrait de fixer une réunion des commissions des Finances et Urbanisme, afin de faire une offre au Conseil Municipal sur les modalités de calcul.

Réunion fixée le Lundi 2/07/12 à 20h00.

➤ **Compte-rendu de la réunion avec la Gendarmerie (15/06) sur la Vidéosurveillance avec un adjudant-chef et un gendarme de St Just St Rambert spécialiste en vidéo surveillance.**

Pierre Joninon : les villes de Montrond les bains, Feurs, St Galmier, St Just St Rambert, et Sury le Comtal et St Romain le Puy sont équipées. L'adjudant doit présenter un projet, et après une visite de la commune, il propose des caméras sur les quatre axes principaux pour balayer la circulation, Pole multimodal, Place de la libération car 3 banques, Rond-Point sortie Balbigny D1082. Soit quatre ou cinq caméras à environ 10 000 € l'une, prévoir également installation de l'alimentation électrique.

C'est une démarche d'information. Le résultat de l'étude et un devis nous sera communiqué.

Un débat est lancé ; pourquoi cette démarche ? La délinquance est déplacée (effet plumeau), Volonté nationale du ministère de l'Intérieur d'augmenter l'installation des caméras (diminution effectif de la gendarmerie), ouverture de l'A89 en 2013.

M Eric Galichet demande des chiffres précis sur la délinquance à Balbigny et signale qu'il faut faire la distinction entre la délinquance et l'incivisme.

Gilles Dupin précise que selon les informations de la gendarmerie la délinquance sur Balbigny a nettement chuté en 2011.

Quartier de Valencioux, parking du Vertige et espace parcours de santé et Skate parc : la gendarmerie a confirmé qu'il n'y a pas de problème de délinquance dans ce quartier, donc Eliane Becard demande qu'un courrier soit rédigé au propriétaire du Vertige demandant à ce que leurs clients stationnent leur voiture sur le parking qui leur est réservé et non sur les trottoirs de la D1082. Ceci provoque une gêne pour les piétons et les riverains.

Gilles Dupin rajoute que ce problème de stationnement est tout le long de la D1082, et que celui-ci avait déjà été évoqué.

➤ **Compte-rendu de la réunion avec Famille rurale pour le CLSH**

Eliane Becard :

- le déficit du budget 2011 a été réduit à 2700 €.
- Pour l'été 2012 les membres de Famille Rurales s'engagent à remédier à plusieurs dysfonctionnements : règlement à l'inscription, inscription 72h à l'avance, documents à fournir pour les dossiers familles, nouveau règlement intérieur
- D'autre part, le prix du repas a été diminué, au lieu de 4.60 €, il passerait à 3.20 € pour les familles de Balbigny et 3.90 € pour les familles extérieures, sous conditions que les paniers repas soient interdits, et d'avoir un minimum d'enfants. Un surcoût de 600 € est à prévoir pour la commune.
- Pour un meilleur accueil pour les petits, changement de lieu du CLSH, il se déroulera à l'Ecole St Joseph sous réserve d'une convention.
- Renouvellement du bureau, beaucoup de membres démissionnent, Mme Patricia Bonnaud Présidente, Mme Karine Monier Directrice, Mme Marie-Claude Cussièrre Trésorière, M Luc Chinel Directeur du Centre et du Relais Famille.
- Il serait souhaitable au moins pendant une période de transition, qu'un comité de pilotage soit mis en place avec deux rendez-vous par an. Cette demande avait été faite par l'ancien bureau.
- Pour avoir un minimum de fond de roulement, l'association Familles Rurales demande une subvention exceptionnelle de 5000 €. Le Conseil Municipal est d'accord d'attendre que le nouveau conseil d'Administration soit constitué avant d'attribuer la subvention.

Délibération pour une prime exceptionnelle d'un plafond de 3000 €, sous réserve de la présentation du nouveau bureau avec statuts et une demande motivée.

Les crédits seront inscrits à la prochaine décision modificative.

22 Pour

Délibération du coût du repas pour le CLSH, 3,20 € pour les familles de Balbigny et 3,90 € pour les familles extérieures.

22 Pour

➤ **Remerciements du personnel pour les chèques vacances :**

Le DGS transmet au Conseil Municipal un grand remerciement de tout le personnel pour l'attribution des chèques vacances, et associe M Hervé Pays.

➤ **Suite au départ en retraite d'un agent à temps complet, nouvel organigramme du personnel :**

Actuellement : 1 agent à 35 h + 1 agent à 28 h + 1 agent à 17 1/2 h (total=80,5)

Proposé pour septembre : 2 agents à 35 h + 1 agent à 10 ½ h (total = 80,5)

Recrutement pour 1 agent à 10 1/2h.

Délibération : 22 Pour

➤ **Information sur la remise en cause des participations aux mutuelles**

Depuis 2005 la commune participe pour le personnel à une adhésion à 25 % d'une mutuelle de groupe. La loi a changé et le conseil municipal devra à nouveau pour l'année 2013 délibérer pour déterminer une participation fixe selon les critères familiaux du personnel.

➤ A partir de 2012, formation obligatoire à la conduite pour six employés, cinq passeront une Formation continue obligatoire (FCO) et un passera une Formation initiale minimale obligatoire (FIMO) :

Soit cinq FCO, coût 550 €/ personne et 5 jours de formation

et un FIMO (jeune conducteur) coût 1500 € et 151 heures de stage.

➤ **Approbation d'une nouvelle convention avec le Conseil Général pour la télétransmission des actes.**

Les actes sont transmis par internet, changement de plateforme du Conseil Général.

22 Pour

➤ **Questions diverses :**

● **Deux demandes de Subventions :**

l'Adepei de Balbigny pour un projet de séjour à l'île de la Réunion et Orpéa de Balbigny pour un élevage de Rennes en Sibérie.

● **Information sur le Groupe Scolaire « les Rambertes » :**

Suite à un projet de suppression d'une classe à l'École de Neulise, et suite à la demande de l'Inspecteur de l'Académie il a été question de transférer la classe de Clis de Neulise à Balbigny. Après différents entretiens entre maires de Neulise et Balbigny, finalement la classe de Clis restera à Neulise.

Effectif en augmentation pour 2012 : en moyenne 26 élèves par classe, 155 élèves au total.

● **Délibération pour vente de matériel :**

- roto broyeur pour 400 €
- Auto laveuse pour 400 €
- Tondeuse pour 800 €

22 Pour

● **Avancée de la Commission Environnement de la Communauté**

De Communes :

Eric Galichet informe que la Communauté de Communes a gagné le prix de la biodiversité du Pays Roannais lors de la semaine du développement durable pour son initiative en vue de la réduction des pesticides.

Atelier eau et paillage le 28/06/12 à 18h aux jardins familiaux sur inscription à la Coby.

Lancement du compostage collectif au pied des HLM, la commission remercie Marie-Claude Cussièrre pour l'enquête menée auprès des habitants.

● Joëlle Lyonnet : la commune est-elle inscrite à l'initiative à la diminution des pesticides, le DGS confirme que non mais qu'elle y travaille, il y a une réduction importante des pesticides.

● **Zac du Levant :** SEDL propose une réunion pour montrer les derniers plans et les derniers montages financiers demandés, pour déterminer le dossier de création.

Réunion à confirmer à 20h les 3, 4 ou 5/07.

● André Thomas a une requête du Café-restaurant « le Central » qui souhaite installer des paravents pour protéger sa terrasse, apparemment cette demande aurait été refusée.

Le DGS, et M Le Maire répondent qu'il n'y a eu pas de refus, mais qu'il leur a été demandé une installation de paravent pliable de façon à laisser l'espace libre en cas de fermeture. Le restaurant le Tacos est souvent au-delà de la délimitation autorisée permettant le passage des piétons, et il est prévu de mettre des clous pour bien délimiter l'espace (2 mètres pour le passage des piétons).

Pas de réglementation locale, la commune applique le code général des collectivités territoriales sur l'occupation des espaces publics.

Problème soulevé de l'occupation du trottoir devant le café Pmu, où les piétons sont obligés de marcher sur la route. M le Maire précise avoir demandé au propriétaire à plusieurs reprises de laisser l'espace libre.